

**Décision n° 2019-248 du 18/11/2019
mettant fin à la mission de Madame Véronique Rol en tant que chef du service
financier et comptable Ouest par intérim**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-04 portant organisation de la fonction financière et comptable du Cerema au niveau déconcentré ;

décide

Article 1

Il est mis fin à la mission de Madame Véronique Rol, en tant que chef du service financier et comptable Ouest par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2

La décision n° 2018-390 du 20 décembre 2018 est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 18 novembre 2019

Le directeur général



Pascal Berteaud